



## Participation aux frais d'entretien d'un enfant majeur

Par **gaultier**, le **12/05/2011** à **20:22**

Bonjour,  
en novembre, mon ex-époux a obtenu par jugement de ne plus me régler de pension alimentaire pour notre fils de 19 ans lycéen qui vivait en garde alternée. Sur le jugement, il est écrit qu'il en assumera la charge principale sauf l'alimentation et les loisirs qu'il séjournera chez sa mère. Or j'apprends que mon fils souhaitant l'an prochain faire une école privée de commerce dans un autre département, son père me réclame une participation aux frais de scolarité, de logement et d'alimentation... En a-t-il le droit?  
MERCI

Par **mimi493**, le **12/05/2011** à **21:15**

Non. De toute façon, il est majeur, la résidence alternée n'existe plus, le père ne peut rien exiger. Seul le fils peut.